

16 JUIL. 2019

REF-3160-SI-2577



## PROCEDURE GENERALE

SAS/P/0027 A

Ce document a été imprimé le 11/07/2019 - Vérifiez qu'il s'agit de la dernière version sur INTRANET REFDOD

# SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)

FONCTION	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
NOM	Chef Service SAS	Chef Département PSS	Directeur Général
SIGNATURE	David MASSEMIN	Thomas BARBRY	Bernard LAFLAMME

DATE	OBJET DE LA MODIFICATION
22/10/2018	Création

DESTINATAIRES POUR ACTION	DESTINATAIRES POUR INFORMATION
Tous Directeurs Tous Chefs de Département Tous chefs d'atelier	Chefs de centres miniers et entreprises bénéficiant d'une zone entreprise intervenante

## Table des matières

1. Objet et cadre .....	2
2. Acronymes.....	3
3. Champ d'application et mise à jour .....	4
4. Documents de référence ou connexes.....	5
5. Historique .....	7
6. Politique de prévention des accidents majeurs .....	7
7. Organisation, acteurs, formation et gestion documentaire.....	9
8. Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs .....	12
9. Maîtrise des procédés et de l'exploitation.....	16
10. Gestion des modifications .....	17
11. Gestion des situations d'urgence.....	18
12. Gestion du retour d'expérience.....	21
13. Contrôle du SGS, audits et revues de direction .....	21

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

## **1 OBJET ET CADRE**

A ce jour, le site ERAMET de la SLN Doniambo n'est pas une industrie à Haut Risque industriel (HRI) en référence au Code de l'Environnement de la province Sud. Il ne s'agit donc pas d'une installation classée équivalente à un établissement SEVESO seuil haut.

Ainsi, la réalisation du présent **Système de Gestion de la Sécurité (SGS)** est une démarche volontaire, qui s'inscrit dans l'élan procuré par la certification ISO 9001 et ISO 14001 du site industriel. Elle a pour finalités de prévenir, autant que faire se peut, les accidents majeurs<sup>1</sup> pouvant avoir des conséquences graves, immédiates ou différées et/ou faisant intervenir un ou plusieurs produits dangereux ; elle répond aux exigences de l'arrêté ministériel du 26 mai 2014<sup>2</sup>, applicable en métropole depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015<sup>3</sup>.

La mise en place d'un système de management dédié à la sécurité vient combler un vide en la matière. En effet, sans pour autant ignorer la démarche existante dédiée à la qualité et à l'environnement, elle était nécessaire pour que le personnel s'approprie, maîtrise le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) et y adhère<sup>4</sup>.

Le Système de Gestion de la Sécurité se présente comme un guide. Il comprend l'ensemble des dispositions mises en œuvre sur le site de Doniambo et relatives à l'organisation, aux fonctions, aux procédures et aux ressources, de tout ordre, qui ont pour objet la prévention et le traitement des accidents majeurs. A cet effet, il vient préciser :

- ✓ La politique de prévention des accidents majeurs (*chapitre 6*),
- ✓ L'organisation et la formation des personnels associés à la prévention et au traitement des Accidents majeurs (*chapitre 7*),
- ✓ L'identification et l'évaluation des risques d'accidents majeurs mises en œuvre (*chapitre 8*),
- ✓ La maîtrise des procédés d'exploitation pour la conduite des installations dans des conditions de sécurité optimales (*chapitre 9*),
- ✓ La gestion des modifications apportées aux installations et aux procédés (*chapitre 10*),
- ✓ La gestion des situations d'urgence (*chapitre 11*),
- ✓ La gestion du retour d'expérience (*chapitre 12*),
- ✓ Le contrôle du système de gestion de la sécurité, les audits et revues de direction (*chapitre 13*).

<sup>1</sup> L'expression **accident majeur** désigne un événement soudain, tel qu'une émission, un incendie ou une explosion d'importance majeure, dans le déroulement d'une activité au sein d'une installation à risques d'accident majeur, mettant en jeu un ou plusieurs produits dangereux et entraînant un danger grave, immédiat ou différé, pour les travailleurs, la population ou l'environnement ; les risques d'accidents majeurs sont recensés dans l'Etude Des Dangers (EDD).

<sup>2</sup> Qui renforce les exigences du SGS, en transposant la directive n° 2012/18/UE dite « directive Seveso 3 » relative à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses ; cet arrêté ne comporte néanmoins aucune mention expresse d'applicabilité en Nouvelle-Calédonie.

<sup>3</sup> En lieu et place de l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 modifié désormais abrogé.

<sup>4</sup> Cette condition est primordiale à l'obtention rapide des résultats attendus.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b>		
<b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

## **2 ACRONYMES**

ADR : Analyse Détailée des Risques.

APR : Analyse Préliminaire des Risques.

APSAD : Assemblée Plénière des Sociétés d'Assurance Dommages.

BARPI : Bureau d'Analyses des Risques et Pollutions Industrielles.

CE : Code de l'Environnement.

CHSCT : Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

CIP : Cellule d'Information du Public.

CLI : Comité Local d'Information.

CODIR : Comité de DIRection.

COG : Centre Opérationnel du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

CSSE : Commission Sûreté, Sécurité et Environnement (commission « bases vies »).

CTA : Centre de Traitement des Appels des sapeurs-pompiers du grand Nouméa.

DAF : Direction Administrative et Financière.

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales de Nouvelle-Calédonie.

DE : Département Environnement.

DIMENC : Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie de Nouvelle-Calédonie.

DM : Direction des Mines.

DOI : Directeur des Opérations Internes.

DSCGR : Direction de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques de Nouvelle-Calédonie.

DT : Direction Technique.

DTENC : Direction du Travail et de l'Emploi de Nouvelle-Calédonie.

DU : Direction Usine.

EDD : Etude Des Dangers.

EIPS : Equipements Importants Pour la Sécurité.

EMD : Evénements Météorologiques Dangereux.

ENERCAL : Société Néo-Calédonienne d'Énergie.

EPI : Equipiers de Première Intervention.

ERP : Emetteur Récepteur Portatif.

ESC : Evénement de Sécurité Civile.

GALA : Gestion de l'Alerte Locale Automatisée.

HRI : Haut Risque industriel (code de l'environnement de la province Sud).

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

IPS : Important Pour la Sécurité.

ISO: *International Organization for Standardization.*

MCI : Main-Courante Informatique.

NUC : Numéro Unique de Crise.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b>		
<b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

OCT : Ordre Complémentaire des Transmissions.

PBE : acronyme résumant les missions générales de la sécurité civile (protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement).

PC Ex. : Poste de Commandement Exploitant.

PCI : Poste de Commandement Intervention.

POI : Plan d'Opération Interne (planification des secours mise en œuvre au sein du site industriel de Doniambo en cas d'accident industriel majeur).

PPAM : Politique de Prévention des Accidents Majeurs.

PPI : Plan Particulier d'Intervention (mis en œuvre par l'autorité publique en cas de sinistre d'ampleur).

PSD : Poste Sûreté Doniambo.

PSS : Prévention, Sécurité et Sûreté.

SAS : Sureté et Aménagement du Site.

SG : Secrétariat Général.

SGS : Système de Gestion de la Sécurité.

SITAC : Situation TACTique.

SLN : Société Le Nickel.

SQP : Service Qualité et Progrès.

UE : Union Européenne.

ZEI : Zones Entreprises Intervenantes.

### **3 CHAMP D'APPLICATION ET MISE A JOUR**

Le chef de département Prévention, Sécurité et Sûreté (PSS) assure la gestion du SGS. Il a pour tâches sa rédaction initiale en coordination avec les ressources internes, ses modifications et vérifications, ses diffusions interne et externe ainsi que son archivage, dans le référentiel documentaire de la SLN. Le SGS est :

- ✓ Présenté au CHSCT,
- ✓ Applicable à toute structure industrielle du site susceptible de générer des accidents majeurs<sup>5</sup>,
- ✓ Opposable à tous, opérateur, hiérarchie et direction générale.

Sa mise à jour est faite :

- ✓ Partiellement au fur et à mesure de la création ou de la révision des procédures et instructions internes, des bonnes pratiques,
- ✓ Suite aux inspections de la DIMENC ou aux audits externes,
- ✓ Au moins annuellement, suite à la revue de direction.

<sup>5</sup> C'est-à-dire un événement tel qu'une émission, un incendie ou une explosion résultant de développements incontrôlés survenus au cours de l'exploitation, entraînant pour la santé humaine ou pour l'environnement, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, un danger grave.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

## **4 DOCUMENTS DE REFERENCE OU CONNEXES**

### **4.1 REFERENTIEL DOCUMENTAIRE (GED)**

#### Procédures :

- Maîtrise des documents internes du système QSEÉ
- Gestion des contrôles réglementaires à la SLN.
- Gestion du cycle de vie des équipements.
- Processus Support Technique et Administratif
- Gestion des Actions de fiabilisation.
- Processus Pilotage QHSE
- Processus Support Ressources et Relations Humaines
- Investissements - Phase ETUDES
- Plan d'opération interne du site de Doniambo.
- Accueil sécurité environnement des entrants dans l'usine de Doniambo.
- Autorisation de visite sur le site de Doniambo.
- Délivrance des badges et vignettes d'accès au Site SLN de Doniambo
- Organisation et missions du poste sûreté Doniambo.
- Procédure d'Evacuation du site de l'Usine de Doniambo : PED
- Astreinte sur le site industriel de Doniambo : Moyens mis à disposition du cadre et du Directeur d'astreinte
- Organisation et missions des équipiers de première intervention sur le site de l'Usine de Doniambo : EPI
- Commission Sûreté Sécurité et Environnement : CSSE Doniambo
- Mise en œuvre et fonctionnement de la cellule d'information du public CIP
- Directives Opérationnelles des équipiers de première intervention sur le Site de l'Usine de Doniambo
- Identification suivi et gestion des produits dangereux
- Autorisation de travail.
- Travail par point chaud – Permis de feu.
- Délivrance du permis de fouilles.
- Dispositions à prendre en cas d'AT et d'incident.
- Délivrance et révision des habilitations électriques.
- Gestion du risque ionisant.
- Procédure Audits Sécurité.
- Gestion et mise en œuvre de la formation à la SLN

#### Instructions :

- **Interaction Environnement et Audit VERT**
- Règles de Maintenance SLN.
- Perfectas : Directeur d'Astreinte - POI et PPI SLN Doniambo
- Perfectas : Directeur d'Astreinte : DOI
- Perfectas : Equipiers de Première Intervention
- Perfectas : Cadre d'Astreinte - Les outils du PCI
- Habilitation sous Maximo.

PROCEDURE GENERALE	SAS/P/0027	A
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

Formulaires :

- Plan de prévention travaux supérieurs à 400h ou Annuel Chapeau
- Rapport de Visite : Prévention du risque d'incendie et de panique à Doniambo
- Ordre initial du cadre d'astreinte PCI
- Rapport d'enquête d'accident / incident.
- Revue de Sécurité Environnement.
- Compte-Rendu de quart d'heure sécurité.
- Fiche Détection Action.

Enregistrements :

- Gestion du flux de travaux BT EGR Gros travaux.
- SITAC Doniambo.
- Etude de Dangers de la SLN.
- EIPS Charbon.
- EIPS Fioul.
- EIPS Electrochloration.
- EIPS contact eau métal.
- EIPS contact eau scorie.
- EIPS 63Kv.
- EIPS oxygène et azote.
- Personnes compétentes en radioprotection.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

## **5 HISTORIQUE**

En matière de sécurité individuelle au travail, la SLN s'attache de longue date à mettre en place, partout où elle est présente, une politique de prévention, afin d'éviter les accidents, d'en diminuer la gravité s'ils surviennent et d'apprendre des circonstances accidentelles, pour ainsi éviter qu'elles ne se reproduisent. Le partage de bonnes pratiques, par le biais d'actions de sensibilisation et de formation des équipes comme des sous-traitants, est dans la ligne directe de cette démarche. Dans ce domaine en particulier, la SLN veille aussi, naturellement, à respecter la réglementation, qui progresse avec l'évolution constante des installations et des techniques.

**La protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement (PBE) contre les accidents majeurs susceptibles d'être générés par son activité est, elle aussi, au cœur des actions de la SLN.** Il s'agit là d'une préoccupation forte, par le biais de la politique de sûreté, que **de tout mettre en œuvre pour prévenir la survenue de ces accidents** et, le cas échéant, d'en limiter les conséquences. C'est à cette fin que, au sein du département PSS, existe un **service dédié à la sûreté industrielle**.

Ce service support (SAS) a pour missions de protéger les personnes, l'outil de production et l'environnement (en lien avec le Département Environnement), contre tout accident, sinistre, acte de malveillance ou catastrophe endogène et/ou exogène, par la mise en œuvre de mesures appropriées relevant des domaines de la prévention, de la prévision, de l'intervention et de la normalisation (retour à une situation antérieure, normale ou proche de la normale). Ainsi, il assiste le CODIR et les responsables opérationnels, en mettant en œuvre un large panel d'outils constituant autant de piliers fondateurs du SGS.

## **6 POLITIQUE DE PREVENTION DES ACCIDENTS MAJEURS**

**Considérant le besoin d'une démarche globale et cohérente et tenant compte de la nécessité de veiller à ce que toutes les mesures appropriées soient prises, la SLN s'engage à limiter les risques d'accident majeur, à les prévenir et à réduire leurs effets en cas de survenue, en s'appuyant sur les fondamentaux en la matière :**

- ✓ **Prévention des risques et des accidents** : poursuivre la politique de réduction des risques à la source, en veillant notamment à optimiser les quantités de matières dangereuses stockées et la fiabilité des procédés et des installations ;
- ✓ **Prévision** : détailler les éléments de maîtrise du procédé, favoriser la détection précoce, disposer de plans et procédures d'urgence, améliorer et renforcer en continu les processus de gestion des risques technologiques, en appliquant les standards reconnus par l'ensemble de la profession et le *corpus juridique opposable en la matière*<sup>6</sup>, pour protéger les personnes et maintenir l'intégrité des installations industrielles et logistiques ;
- ✓ **Intervention** : disposer de mesures d'organisation<sup>7</sup> portant notamment sur la formation et l'instruction du personnel<sup>8</sup>, la fourniture d'équipements pour assurer sa sécurité, la répartition

<sup>6</sup> La politique de lutte contre les risques d'accident majeur de la SLN est formulée eu égard à la législation, aux conditions et aux pratiques hexagonales et locales.

<sup>7</sup> Cette disposition concerne l'élaboration de plans et de procédures d'urgence efficaces, y compris des procédures médicales d'urgence, à appliquer sur site en cas d'accident majeur ou de menace d'un tel accident, ainsi que la vérification et l'évaluation périodiques de l'efficacité desdits plans et procédures et leur révision lorsque cela est nécessaire.

<sup>8</sup> Il convient en effet que chaque agent concerné puisse recevoir régulièrement des instructions et une formation sur les pratiques et procédures pour la prévention des accidents majeurs et la maîtrise des événements susceptibles de conduire

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

des responsabilités et des astreintes ainsi que le contrôle des entreprises extérieures et des travailleurs temporaires opérant sur le site de l'installation ; cette volonté se traduit également par la fourniture d'informations sur les accidents possibles et les plans d'intervention sur site aux autorités et aux services publics chargés d'établir les planifications et les procédures d'intervention visant à protéger la population et l'environnement en dehors du site de l'installation<sup>9</sup> ;

- ✓ **Normalisation (retour à une situation antérieure, ou a minima acceptable)** : développer le partage de bonnes pratiques, la remontée d'informations interne et externe sur les situations anormales et les « quasi-accidents<sup>10</sup> », par l'exploitation d'un retour d'expérience toujours plus structuré, afin d'ancrer profondément la culture de la sûreté industrielle<sup>11</sup>. Après un accident majeur, la SLN s'engage également à prendre les mesures correctives *ad hoc* nécessaires ainsi qu'à présenter à l'autorité compétente un rapport détaillé contenant une analyse des causes de cet accident et indiquant ses conséquences immédiates sur le site, ainsi que toute mesure prise pour en atténuer les effets<sup>12</sup> ;
- ✓ **Information** : échanger en continu avec les salariés (y compris les salariés des entreprises intervenantes) et leurs représentants, le service instructeur (DIMENC), les collectivités et les riverains ; à cet effet, la SLN est notamment proactive dans le Comité Local d'Information SLN Doniambo (CLI), une structure d'information et de concertation mise en place par la province Sud qui a pour objectif de créer un cadre d'échange et d'information sur l'exploitation de l'usine de Doniambo afin de prévenir les risques d'accidents technologiques et d'impacts environnementaux majeurs<sup>13</sup>.

Loin d'être une simple déclaration d'intention, la Politique de Prévention des Accidents Majeurs de la SLN est une réalité ; **elle est intégrée à la politique performance durable et, à ce titre, elle lie chaque salarié avec son employeur**. Elle est partagée, modernisée, revue et mise à jour régulièrement, conformément au présent SGS ; elle est signée par le directeur général de la SLN et portée à la connaissance du plus grand nombre, par tous moyens appropriés<sup>14</sup>.

Enfin, la politique de prévention des accidents majeurs du site est prise en adéquation et en parfaite

---

à de tels accidents, ainsi que sur les procédures d'urgence à suivre en cas d'accident majeur ; il importe également que, dans les limites de leur fonction et sans que cela puisse être retenu d'aucune manière à leur détriment, les agents concernés puissent prendre des mesures correctives et, si nécessaire, interrompre l'activité lorsque, sur la base de leur formation et de leur expérience, ils ont un motif raisonnable de croire qu'il existe un danger imminent d'accident majeur, et en informer leur supérieur ou, selon le cas, déclencher l'alarme avant ou aussitôt que possible après avoir pris lesdites mesures.

<sup>9</sup> L'autorité compétente (DSCGR) doit en effet faire en sorte que des plans et procédures d'urgence comportant des dispositions en vue de protéger la population et l'environnement en dehors du site de chaque installation à risques d'accident majeur soient établis, mis à jour à des intervalles appropriés, coordonnés et testées avec la SLN (PPI Doniambo).

<sup>10</sup> Le terme quasi-accident désigne tout événement soudain mettant en jeu un ou plusieurs produits dangereux qui, en l'absence d'effets, d'actions ou de systèmes d'atténuation, aurait pu aboutir à un accident majeur.

<sup>11</sup> En considérant les causes de ces accidents, notamment les défauts d'organisation, les facteurs humains, les défaillances de composants, les déviations par rapport aux conditions normales de fonctionnement, les événements extérieurs ainsi que les phénomènes naturels.

<sup>12</sup> Le rapport doit inclure des recommandations détaillées sur les mesures à prendre pour éviter que l'accident ne se reproduise.

<sup>13</sup> Le CLI est ouvert à l'ensemble des partenaires institutionnels et économiques et de la société civile et comprend la province Sud, la mairie de Nouméa, le Haut-commissariat de la République, les directions de la Nouvelle-Calédonie (DIMENC, DAVAR, DTENC), ENERCAL, la SLN, les comités de quartier, les associations de la société civile et de préservation de l'environnement ainsi que des coutumiers...

<sup>14</sup> Affichage, quarts d'heure sécurité, campagne sécurité du mois, site Internet, réunions d'information, CHSCT...

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

cohérence avec les politiques et chartes du groupe ERAMET.

## **7 ORGANISATION, ACTEURS, FORMATION ET GESTION DOCUMENTAIRE**

### **Organisation**

Le groupe international ERAMET est un groupe minier et métallurgique français. Il emploie plus de 12.000 salariés dans le monde, sur plus de 40 sites industriels.

La Société Le Nickel (SLN), une Société Anonyme, est l'une de ses filiales. Ses activités principales sont 1/ l'exploitation par extraction de minerais de nickel et coproduits et 2/ la fabrication et la commercialisation de ferronickel.

Le site industriel de Doniambo est soumis à autorisation au titre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) définie dans le code de l'environnement de la province Sud. La SLN fait l'objet d'une autorisation de poursuite d'exploitation de son usine de traitement de mineraux de nickel sur le site de Doniambo par l'arrêté modifié n°11387-2009/ARR/DIMENC du 12 novembre 2009.

Pour un effectif SLN total d'environ 2.000 salariés, l'usine de Doniambo emploie à elle-seule près de 1.200 d'entre eux dont environ 750 sont directement rattachées à l'outil de production (environ 450 sont postées) et 450 travaillent dans des services techniques ou à des postes administratifs. Le rythme des personnes en postes est organisé entre 5 quarts de 8 heures. La production fonctionne en continu.

Sous l'autorité d'un Directeur Général (DG), auquel est directement rattaché le département PSS<sup>15</sup>, la SLN comporte six directions, à savoir et par ordre alphabétique :

- ✓ La Direction Administrative et Financière (DAF) ;
- ✓ La Direction de l'Excellence Opérationnelle (DEO) ;
- ✓ La Direction des Mines (DM) ;
- ✓ La Direction des Relations et des Ressources Humaines (DRRH), incluant un service formation dédié ;
- ✓ La Direction Technique (DT)<sup>16</sup> ;
- ✓ La Direction de l'Usine de Doniambo (DU).

La sécurité sur le site de Doniambo repose sur trois principes :

- ✓ La sûreté industrielle par la conception des installations, l'exploitation du procédé et la maintenance des installations par un personnel compétent et formé, le contrôle de l'accès humain et véhiculé dans l'établissement par les agents de sûreté, la restriction des accès aux points sensibles, les autorisations de visite, les autorisations de travail ... (Se référencer au §4.1 pour correspondance).
- ✓ La prévention des risques et des accidents avec notamment : l'accueil et l'information des

<sup>15</sup> Ce département veille notamment au respect des obligations réglementaires et contractuelles en matière de sécurité et santé des personnes.

<sup>16</sup> Cette direction comprend en particulier un Département Environnement (DE), dont l'action est centrée sous l'angle de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), du code minier et des codes de l'environnement des provinces Nord et Sud ainsi qu'un Service Qualité et Progrès (SQP).

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

intervenants SLN et extérieurs<sup>17</sup>, les plans de prévention, les habilitations du personnel intervenant, les contrôles techniques des appareils, les enquêtes systématiques sur incidents et accidents, la délivrance de permis de fouilles et de permis de feu, la gestion des sources radioactives... De plus, tout cadre nouvellement embauché ou muté suit un circuit d'accueil à l'occasion duquel la politique performance durable de la SLN lui est présentée lors d'entretiens, notamment avec le chef de département PSS. De même, chaque agent, lors de sa prise de poste effective, est informé par sa hiérarchie, ainsi que par le technicien sécurité du secteur, préalablement à la tenue de son poste, en matière de santé, qualité, sécurité et environnement. (Se référencer au §4.1 pour correspondance).

- ✓ L'organisation des secours en cas d'incident ou d'accident décrite dans le Plan d'Opération Interne et l'organisation de l'évacuation. (Se référencer au §4.1 pour correspondance).

## Acteurs

Au sein de ces multiples ressources internes, les acteurs responsables de la prévention des risques d'accidents majeurs sont regroupés, ci-dessous, par activités principales :

- ✓ Activités d'analyse des risques : l'ensemble des activités qui permettent d'identifier et d'évaluer les risques sur le périmètre des installations incombe aux secteurs opérationnels par le retour d'expériences et la connaissance des procédés, aux ressources plus particulièrement de DE, de PSS et du bureau d'études interne EGR, en phases étude et réalisation.
- ✓ Activités IPS : l'ensemble des tâches humaines permettant d'assurer la réalisation des fonctions IPS (activités & équipements) incombe aux ressources de DU, articulées autour des 4 grands départements FG (déchargement, homogénéisation et préparation des minerais), FB (calcination et fusion), AF (affinage du ferronickel) et NRJ (alimentation en combustibles et utilités).
- ✓ Activités support : elles représentent l'ensemble des activités dont l'objectif est de fournir les moyens nécessaires au bon déroulement des activités IPS ; dans ce cadre, la formation repose sur les ressources du service formation et de PSS / SAS et la maîtrise des procédés et de l'exploitation incombe à DU et DT.
- ✓ Activités de direction : la gestion du retour d'expérience, le contrôle, les audits et les revues de direction incombe aux ressources de PSS et du CODIR.
- ✓ Activités de gestion des modifications : celles-ci incombe à DU, PSS et DT (EGR, DETI, DME...) tant lors de la conception, de la modification qu'en cours de réalisation.

Au milieu de ces nombreux acteurs, une place privilégiée est réservée aux Equipeurs de Première Intervention de la SLN<sup>18</sup>, acteurs opérationnels curatifs en matière de risques industriels, courants et particuliers<sup>19</sup>. « Organisation et missions des équipiers de première intervention sur le site de l'Usine de Doniambo : EPI », fixe les modalités d'organisation ainsi que les missions des Equipeurs de Première Intervention (EPI) de la SLN. La procédure « Générale Directives Opérationnelles des équipiers de première intervention sur le Site de l'Usine de Doniambo » vient quant à elle fixer leurs directives opérationnelles.

<sup>17</sup> Cet accueil doit être validé par le renseignement d'un questionnaire ; aucune faute n'est admise.

<sup>18</sup> A ce jour, le corps des Equipeurs de Première Intervention de Doniambo est constitué de 50 agents, dont 8 chefs d'équipe, répartis parmi les personnels en quarts et à la journée. Les EPI sont faciles à reconnaître : ils portent tous un casque IRIS rouge.

<sup>19</sup> Les équipiers de première intervention ne se substituent pas aux actions menées par ailleurs par le premier témoin, les équipes de NRJ ou bien encore de la sûreté. Ils constituent un outil supplémentaire dans la gestion de crise.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b>		
<b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

## Formation

La formation du personnel (Gestion et mise en œuvre de la formation à la SLN) est l'un des moyens importants mis en œuvre par la SLN pour assurer la sécurité des personnes, la sécurisation des procédés, la qualité des produits et le respect de notre environnement. Un service interne de formation est dédié à cette mission, sous la Direction des Relations et Ressources Humaines. PSS, DE et SQP sont quant à eux responsables du recensement des besoins en formation dans leurs domaine respectif (sécurité, environnement et qualité) : habilitations, management sécurité, information sur les risques généraux et spécifiques, etc. Ils sont également eux-mêmes acteurs de la formation (ingénierie et réalisation).

Le processus « formation » définit les étapes de l'identification du besoin jusqu'à sa réalisation et son évaluation (recensement des besoins, en formation des salariés, élaboration du plan de formation, évaluation des formations, gestion des compétences acquises par les salariés...). Ses principaux objectifs sont :

- ✓ Le développement et l'adaptation permanente et ciblée du potentiel humain face à l'évolution des nouvelles technologies et des méthodes,
- ✓ La Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences (GPEC).

En matière de gestion de crise et de prise en compte du risque incendie, des formations adaptées obligatoires et facultatives, théoriques et pratiques, sont délivrées, à différents niveaux hiérarchiques. Ainsi, en ce qui concerne la formation incendie, PSS a défini la politique de la SLN sur ce sujet et s'est dotée d'une plateforme incendie pédagogique à feux réels. Quatre modules existent désormais :

1. Formation incendie de premier niveau : extinction d'un feu naissant par le maniement des extincteurs et des robinets d'incendie armés (4 heures, formation réglementaire conformément au code du travail, avec l'objectif d'atteindre un taux de couverture suffisant au sein des équipes) ;
2. Formation incendie initiale d'aptitude en qualité d'équipier de première intervention (Perfectas, §4.1) : lutte contre les pollutions maritimes et les feux par le maniement de lances incendie (3 jours, formation facultative sur la base du volontariat) ;
3. Formation incendie continue de recyclage réservée aux équipiers de première intervention ayant satisfait aux conditions de la formation initiale (1 jour par an, 4 dates de regroupements sont proposées, formation obligatoire pour chaque EPI) ;
4. Formation incendie continue de perfectionnement réservée aux équipiers de première intervention ayant satisfait à leur obligation de formation continue de recyclage : utilisation ARI, manœuvres à feu réel, exercices de terrain... (½ journée, 4 thématiques et 4 dates de sessions spécifiques sont proposées par an, formation facultative sur la base du volontariat).

En ce qui concerne la gestion de crise, chaque cadre d'astreinte assiste une fois l'an à une formation théorique et pratique d'une journée destinée à lui présenter l'organisation de la gestion de crise à la SLN, les outils à sa disposition et à assoir sa prise de décision et son commandement (Les outils du PCI et ordre initial, voir §4.1). Enfin, chaque directeur d'astreinte assiste une fois l'an à une formation théorique sur la gestion de crise d'une demi-journée (Perfectas : Directeur d'Astreinte : DOI) ainsi qu'à un exercice pratique d'une demi-journée (Perfectas : Directeur d'Astreinte - DOI et PPI SLN Doniambo). Sur demande des autorités, des exercices autres sont organisés : pollutions maritimes, secours à personnes en milieux périlleux...

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

Enfin, en matière de sûreté, chaque agent du service a suivi une formation certificative pour obtenir une carte professionnelle<sup>20</sup> et le service interne de sûreté de la SLN a été agréé par l'Etat<sup>21</sup>. En outre, chacun de ses agents est doté d'un livret de formation individuel et suit un cursus de formation initiale et continue très approfondie (utilisation des outils techniques, autorisations de travail et consignations, gestion des conflits, quarts d'heure sécurité, Audit Stop...).

### **Gestion documentaire**

A la SLN, la gestion des documents répond aux exigences des systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement selon les normes ISO 9001, ISO 45001 et ISO 14001 ; elle incombe à un Service Qualité et Progrès dédié (SQP)<sup>22</sup>.

Les documents sont gérés avec le logiciel GED Qualité EPC (Réf-Doc), dans une base documentaire<sup>23</sup>. La « Maîtrise des documents internes du système QSEÉ » définit les règles qui doivent être suivies lors de la création, de la modification, de l'archivage et de la suppression de tous les documents internes. Elle définit également les règles d'organisation des documents d'origine extérieure, ceux définis par la SLN comme étant nécessaires pour la planification et le fonctionnement du système de management intégré Qualité, Sécurité et Environnement. Les principaux documents existants à la SLN sont :

- ✓ les procédures<sup>24</sup>,
- ✓ les instructions<sup>25</sup>,
- ✓ les formulaires<sup>26</sup>,
- ✓ les enregistrements<sup>27</sup>.

## **8 IDENTIFICATION ET EVALUATION DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS**

### **Etude De Dangers (EDD)**

Le site industriel de Doniambo a fait l'objet d'une étude de dangers mise à jour en 2015. Cette étude devra être actualisée sur demande de l'administration ou sur démarche de l'exploitant, dès lors qu'un risque majeur sera supprimé ou rajouté à ceux existants. L'EDD concerne le site industriel de Doniambo (la centrale électrique Enercal de Doniambo et les bateaux à quai ne sont pas inclus dans l'étude) ; une analyse de l'accidentologie a été réalisée en préalable, sur les accidents internes

<sup>20</sup> Cette carte professionnelle autorise son titulaire à exercer une activité privée de sécurité (surveillance humaine et électronique).

<sup>21</sup> COMMISSION LOCALE D'AGRÉMENT ET DE CONTRÔLE DE NOUVELLE CALÉDONIE ; décision n°SIS-NC-2015-11-27-A-00133438 portant délivrance d'une autorisation d'exercer un service interne de sécurité.

<sup>22</sup> Le service SQP, administrateur du système documentaire, est responsable de sa gestion globale, depuis la vérification jusqu'à la diffusion sur le réseau informatique de tout document.

<sup>23</sup> Accessible sous Intranet, onglet « référentiel documentaire ».

<sup>24</sup> Règle spécifique écrite pour définir ou prévoir la manière d'accomplir une activité. Elle est la manière spécifiée d'effectuer une activité ou un processus. Elle répond à la question : qui fait quoi ? La procédure ne retient que les informations à caractère permanent.

<sup>25</sup> Règle écrite décrivant la manière d'exécuter une tâche dans le cadre d'une procédure. Elle répond à la question : Comment fait-on ? Il peut s'agir d'instructions de travail, de modes d'emploi, de listes, de spécifications ...

<sup>26</sup> Document préétabli destiné à être complété, pour devenir éventuellement un enregistrement du système QSE.

<sup>27</sup> Tout support permettant de prouver ou de vérifier qu'une tâche ou une activité a été exécuté conformément aux prescriptions. Les enregistrements sont ceux nécessaires au fonctionnement du système QSE, notamment SMQ et SME. La liste des enregistrements spécifiques à l'environnement est clairement identifiée par rapport à ceux du système qualité et ceux qui sont communs.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

au site industriel de Doniambo (retour d'expérience de la SLN), mais également sur les accidents recensés par le BARPI.

L'étude propose une description exhaustive du site industriel (procédé de traitement du minerai de nickel et installations annexes), ainsi que l'analyse des risques présents sur site, selon les phases suivantes :

- ✓ Analyse Préliminaire des Risques (APR)<sup>28</sup> ;
- ✓ Analyse Détaillée des Risques (ADR) ;
- ✓ Démarche de maîtrise des risques.

Les produits potentiellement dangereux présents sur le site de la SLN sont :

- ✓ Fioul : produit inflammable et polluant ;
- ✓ Oxygène : comburant et gaz cryogénique ;
- ✓ Azote : asphyxiant et gaz cryogénique ;
- ✓ Métal ou scorie fondu : risque de brûlures, de départ de feu et de réactions explosives au contact de l'eau ;
- ✓ Propane : gaz inflammable ;
- ✓ Acétylène : gaz inflammable ;
- ✓ Charbon (pulvérulent) : risque d'explosion de poussières ;
- ✓ Soufre : émanation de fumées toxiques en cas de feu.

Les équipements et installations potentiellement dangereux présents sur le site de la SLN sont :

- ✓ Les stockages de produits dangereux (réservoirs de fuel, centrale à oxygène et à azote, ateliers de maintenance, zone de stockage de charbon et de soufre, trémies de charbon pulvérulent) ;
- ✓ Les équipements potentiellement dangereux par nature (fours de fusion...).

Les éléments vulnérables internes à la SLN sont :

- ✓ La station de traitement des eaux de refroidissement des fours ;
- ✓ Les pomperies du réseau incendie ;
- ✓ Les postes d'alimentation électrique ;
- ✓ Les équipements indispensables à la bonne marche de l'usine (convoyeurs, salles de commande...).

---

<sup>28</sup> Cette analyse se base sur une méthode systémique qui permet de hiérarchiser les risques liés à chaque équipement en fonction des produits contenus et des conditions opératoires. Cela est effectué en attribuant un score global de risque à chaque équipement étudié en fonction de plusieurs critères : la température de fonctionnement (C1), la pression opératoire (C2), la capacité de produit contenu (C3), le potentiel de danger du produit (phrase de risque) (C4), l'aptitude à générer des effets significatifs (C5) et l'accidentologie (C6). La note globale de la dangerosité de l'équipement est ensuite calculée.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

Suite à l'APR, plusieurs risques majeurs ont été étudiés en détail ; parmi eux, seul celui lié au Boilover est susceptible de générer des effets significatifs en dehors du site de la SLN :

- ✓ Feu de cuvette de rétention des stockages de fioul et parc à boues ;
- ✓ Feu d'un bac de fioul ;
- ✓ Explosion d'un réservoir de fioul ;
- ✓ Boilover d'un réservoir de fioul ;
- ✓ Rupture d'un flexible ou d'une canalisation comportant du fioul ;
- ✓ Feu d'un stockage de charbon ou d'anthracite en vrac ;
- ✓ Explosion d'un stockage de charbon pulvérulent ;
- ✓ Explosion d'un stockage d'oxygène cryogénique ou gazeux ;
- ✓ Contact eau / métal en fusion ;
- ✓ Contact eau / scorie en fusion ;
- ✓ Feu du stock de soufre ;
- ✓ Explosion d'un stockage de gaz inflammable (acétylène ou propane) ;
- ✓ Explosion de l'atelier d'électro chloration.

Enfin, la démarche de maîtrise des risques menée par la SLN a conduit l'exploitant, pour réduire les zones d'effets, à diminuer les stocks de fioul, désormais limités par note interne à 72% de la capacité maximale (PSS SAS / 2015-002)<sup>29</sup>.

L'étude de dangers réalisée de manière exhaustive sur le site de la SLN démontre que la majorité des potentiels de dangers conduit à des phénomènes dont les effets sont limités à l'intérieur du site. Les seuls scénarios pour lesquels des effets sont attendus à l'extérieur et impacteraient la population sont les Boilover des réservoirs T01 et T04, dans la configuration de leur remplissage maximal. Malgré une cinétique particulièrement lente, qui permettrait une mise à l'abri des populations, et une probabilité extrêmement faible d'un tel évènement, la SLN a fait le choix de réduire ce risque en diminuant les quantités de fioul stockées. Il en résulte une diminution des zones d'effets irréversibles facilitant la mise à l'abri des populations éventuellement touchées.

### **Situation TACtique (SITAC)**

L'EDD a été retranscrite sous forme graphique. L'outil adopté est la SITAC, pour Situation TACtique, développé à l'origine par le ministère de la défense et immédiatement compréhensible et valorisable par les sapeurs-pompiers et les services publics. Ainsi, la SITAC Doniambo est présente au Centre Opérationnel du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (COG), à la DIMENC ainsi qu'au Centre de Traitement des Appels (CTA) des sapeurs-pompiers du grand Nouméa.

La SITAC est régulièrement mise à jour et comprend de nombreuses données quantitatives et qualitatives. Elle est installée au PC Ex, dans la salle de débordement, au Poste Sûreté Doniambo (PSD), dans les valises d'astreinte, dans différents secteurs de l'usine... et disponible dans le référentiel documentaire. Les directeurs, les EPI et la sûreté sont formés à son usage. La SITAC est également dotée d'un « ordre graphique », qui permet de renseigner tout ou partie de l'événement, en temps réel, sur le terrain (au PCI) ou en salle (PC Ex.) ... Cette démarche facilite la prise en

<sup>29</sup> Cela signifie que les différents stockages seront remplis au maximum dans les conditions suivantes : T04 (47% de sa capacité), T03 (100% de sa capacité), T01 (86% de sa capacité) et R4 (100% de sa capacité).

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

main de l'intervention, aide le cadre d'astreinte à formaliser son ordre initial et facilite la compréhension de la situation par le DOI et les secours publics (autorités, sapeurs-pompiers, police nationale...).

### **Autres outils d'identification des risques courant et particulier**

#### Risque courant

Afin de ne pas négliger le risque courant, parfois à l'origine de la matérialisation du risque particulier et des accidents majeurs, SAS réalise des audits pour diagnostiquer le risque d'incendie et de panique dans les bâtiments à usage principal de bureaux (Rapport de Visite : Prévention du risque d'incendie et de panique à Doniambo). La totalité des agents de sûreté a été formé à une telle pratique. Cette démarche tient compte et intègre la trame du rapport d'inspection de prévention des sinistres d'ERAMET.

En outre, la SLN possédant une trentaine de Zones Entreprises Intervenantes (ZEI), la procédure « Commission Sûreté Sécurité et Environnement : CSSE Doniambo » fixe les modalités d'organisation ainsi que les missions de la commission sûreté, sécurité et environnement de la SLN (CSSE)<sup>30</sup>, afin d'assurer la sécurité contre les risques d'incendie, de panique, de sécurité, environnementaux et de sûreté. Elle est prise en application des standards applicables en la matière (code du travail de la Nouvelle-Calédonie, code de l'environnement de la province Sud, arrêté d'exploitation, règles APSAD...).

Les règles sont déterminées compte tenu de la nature de l'exploitation, des dimensions des locaux, de leur mode de construction, du nombre de personnes pouvant y être admises et de leur aptitude à se soustraire aux effets d'un incendie.

Ainsi, certaines zones entreprises intervenantes peuvent, en raison de leur conception ou de leur disposition particulière, donner lieu à des prescriptions particulières, soit en aggravation, soit en atténuation.

Des systèmes sont également en place pour identifier les risques et faire remonter les situations dégradées :

- ✓ Interaction Environnement et Audit VERT;
- ✓ Revue de Sécurité Environnement;
- ✓ Les Inspections DIMENC ;
- ✓ Les quarts d'heure sécurité, les détections actions ou bien encore les audits sécurité.

#### Risque particulier

<sup>30</sup> La CSSE est compétente dans 6 domaines :

1. Achats : évaluation de la légitimité pour une société privée à bénéficier ou à conserver une ZEI sur le site industriel de Doniambo, en fonction de l'activité commerciale réalisée pour le compte de la SLN.
2. Environnement : limitation ou suppression de l'impact négatif des activités sur l'environnement.
3. Sureté : respect de la propriété, de l'intégrité physique et de la protection des personnes et des biens contre la malveillance.
4. Sécurité : écart aux règles établies en matière de protection des individus contre les risques de blessure(s).
5. Urgences : écart aux règles établies en matière de protections individuelle et collective contre les sinistres et catastrophes (risque industriel, événement météorologique dangereux...).
6. Civisme : ce terme s'applique dans le cadre d'un rapport à l'institution et à la collectivité ; il s'agit du respect des règles élémentaires de vie en société.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

Les nouveaux risques majeurs sont identifiés par l'application de la procédure générale Processus Support Technique et Administratif, laquelle définit l'ensemble des phases de conduite d'un investissement, en partant de l'étape de demande d'étude jusqu'à l'étape de la réception définitive en passant par la phase de demande d'autorisation d'engagement.

En particulier lors de la phase dite « étude » (Investissements - Phase ETUDES), le chef du Service BEG ou ERE, sous la responsabilité du chef du Département EGR, veille à la bonne réalisation d'une Analyse Préliminaire des Risques (APR), et ce pour chaque projet d'investissement qui concerne une installation fixe de la SLN.

Ce processus s'applique à l'ensemble des secteurs de la SLN pour tous les investissements<sup>31</sup>. A défaut, il n'est pas donné suite aux demandes d'autorisation d'engagement financier.

Dans l'hypothèse de l'identification de nouveaux risques d'accidents majeurs, ceux-ci sont alors traités en groupe de travail (secteur, SAS, DE et EGR) puis intégrés, le cas échéant, dans la mise à jour de l'EDD, où ils sont alors évalués. Chaque dossier est évalué à l'occasion d'une séance de travail trimestrielle entre PSS, DE et EGR.

## **9 MAITRISE DES PROCEDES ET DE L'EXPLOITATION**

### **Equipements Importants pour la Sécurité (EIPS)**

Une Mesure de Maîtrise des risques est un ensemble d'éléments techniques et/ou organisationnels nécessaires et suffisants pour assurer une fonction de sécurité. On distingue les mesures de prévention visant à limiter la probabilité d'un évènement redouté central et les barrières de protection visant à limiter l'intensité des effets d'un phénomène dangereux.

Sur Doniambo, l'identification des EIPS est une démarche volontaire, puisque non opposable au regard du classement ICPE du site industriel. Elle est souhaitée afin d'identifier les « barrières » de prévention et de protection à mettre en place pour éviter l'apparition d'accidents majeurs. La méthode retenue a consisté en la réalisation d'un diagramme « nœuds papillon » (une forme d'arbre des causes), pour chacun des scénarios d'accident majeur identifié dans l'Etude De Dangers (EDD). La liste des EIPS, par scénario, est enregistrée dans le référentiel documentaire.

### **Perfectas**

La maîtrise des procédés et d'exploitation des installations dans des conditions de sécurité optimales est par ailleurs définie dans des perfectas, à disposition dans le référentiel documentaire. Chacun de ces « manuels » contient les données techniques de base sur le métier concerné, les installations, l'organisation, la répartition des travaux et les procédures (en particulier les réactions de sécurité dans des situations d'urgence) ; ces documents sont régulièrement mis à jour en prenant en compte l'évolution des process, des installations et le retour d'expériences.

### **Maitrise des risques liés aux démarrages et arrêts d'installation**

Différents arrêts techniques sont effectués, périodiquement, sur le site de Doniambo. Pour chaque secteur, la mise à l'arrêt et le redémarrage des installations sont décrits dans une procédure.

### **Maitrise des risques liés aux opérations d'entretien et de maintenance**

Les règles de maintenance SLN, conformes à la norme FDX60-00, sont précisées dans l'instruction « Règles de Maintenance SLN ». Elle s'applique à tous les secteurs de maintenance, usine et mines confondus. Les conditions de maintenances préventives (systématiques et conditionnelles) et correctives (palliatives et curatives) y sont rigoureusement définies.

<sup>31</sup> Sauf investissements informatiques.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b>		
<b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

Toute opération d'entretien et de maintenance des installations, qu'elle soit sous-traitée ou non, fait également l'objet d'un plan de prévention / autorisation de travail (Plan de prévention travaux supérieurs à 400h ou Annuel Chapeau) dans lequel une analyse de risques est réalisée et permet de définir les mesures à mettre en place pour intervenir dans des conditions de sécurité optimales.

Enfin, toute action de maintenance entreprise sur un équipement ou sur son mode d'exploitation et susceptible de conséquence sur son niveau de fiabilité est traitée en qualité d'action de fiabilisation (Gestion des actions de fiabilisation).

#### **Maitrise des risques liés au vieillissement des installations**

Les actions mises en œuvre pour maîtriser les risques liés au vieillissement des équipements sont définies dans de nombreuses procédures de secteur ; à titre d'exemple, voir l'instruction concernant la mesure d'épaisseur des briques sur les voûtes des fours DEMAG. Les opérations de maintenance intègrent également la prise en compte du vieillissement des installations (« Règles de Maintenance SLN ».).

Par ailleurs, la SLN est vigilante sur le respect de la périodicité des contrôles techniques réglementaires (conformité électrique, appareils de levage, appareils à pression, moyens de lutte contre l'incendie, résistance des toitures aux vents violents...). Une procédure générale dédiée précise les conditions de cette gestion (Gestion des contrôles réglementaires à la SLN).

Dans son domaine de compétence, DETI met également en œuvre les suivis et essais nécessaires permettant d'assurer la pérennité de l'outil industriel (Organisation du département DETI).

## **10 GESTION DES MODIFICATIONS**

Toute modification significative, relevant d'un investissement, est prise en compte par la procédure « études et réalisation des investissements » telle que vue précédemment (Processus Support Technique et Administratif) ainsi que par la procédure « Gestion des Actions de fiabilisation ». Celle-ci précise, pour toute opération à caractère définitif effectuée sur un bien en vue d'en améliorer le fonctionnement, la totalité des actions et phases successives d'une étude de fiabilisation, depuis la demande (expression du besoin) jusqu'à la mise à jour de la documentation de référence après réalisation.

Les modifications des plus significatives réalisées en fonctionnement général (gros travaux) font l'objet d'un strict cheminement décisionnel permettant aux services concernés d'être informés de toute évolution du niveau.

Toute modification d'équipement moins significative réalisée en fonctionnement général mais pouvant avoir un impact sur sa fonction initiale ou un impact sur la sécurité, la maintenance, l'environnement... est traité dans le cadre d'une procédure *ad hoc* dont DME/GM est garant du processus (Gestion du cycle de vie des équipements).

Toute autre modification technique est prise en compte par le secteur ou par le service transverse concerné, dans son domaine de compétence ; voir par exemple :

- ✓ Dossier processus Support Technique et Administratif.

Enfin, la procédure « Identification suivi et gestion des produits dangereux » relative à l'identification, au suivi et à la gestion des produits dangereux cadre notamment le circuit de validation pour tout nouveau produit dangereux avant son approvisionnement et son introduction sur les sites de la SLN.

PROCEDURE GENERALE	SAS/P/0027	A
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

L'organisation de la gestion des modifications constitue donc une véritable revue de management du processus continue, laquelle permet de concevoir, améliorer et approuver les procédés et les produits de la SLN.

## **11 GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE**

### **POI**

Le POI, conformément à la réglementation nationale et locale, est un document opérationnel, constitué de fiches réflexes illustrées, qui décrit :

- ✓ Le nom ou la fonction des personnes habilitées à déclencher des procédures d'urgence.
- ✓ Le nom ou la fonction du responsable des liaisons avec les autorités responsables du plan d'urgence externe (PPI).
- ✓ Pour chaque situation ou événement prévisible qui pourrait jouer un rôle déterminant dans le déclenchement d'un accident majeur (phénomènes dangereux issus de l'étude de dangers), la description des mesures à prendre pour maîtriser cette situation ou cet événement et pour en limiter les conséquences ; cette description devant s'étendre aux ressources disponibles.
- ✓ Les mesures visant à limiter les risques pour les personnes se trouvant sur le site, y compris le système d'alerte et la conduite à tenir lors du déclenchement de l'alerte.
- ✓ Les dispositions prises pour que, en cas d'incident, le cheminement de l'information vers l'administration et le groupe ERAMET (rapport d'événement ERAMET, appel à l'astreinte du groupe...) soit efficient.

Le manuel POI est à disposition dans le référentiel documentaire et des exemplaires papiers sont disponibles au PC Ex. et dans la salle de débordement.

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

### **Astreintes et valises d'astreinte.**

Pour assurer une réponse préparée en matière de gestion d'un Evénement de Sécurité Civile endogène (risque industriel majeur, urgence maritime...) ou exogène à la SLN (Evénement Météorologique Dangereux EMD...), et afin de prendre au mieux en compte la protection des Personnes, des Biens et de l'Environnement (PBE), la SLN dispose H24/J365 d'un cadre d'astreinte et d'un directeur d'astreinte. Ceux-ci sont épaulés dans leur action par les personnels de quart et de nombreuses astreintes techniques.

Ces astreintes s'étendent sur une semaine calendaire du mercredi au mercredi. Sur cette période, le cadre et le directeur d'astreinte demeurent en permanence joignables. Des numéros téléphoniques (directeur : 79 57 07 – appellation DOI ; cadre : 79 56 90 – appellation POI) et adresses mails génériques ont été créés à cette fin ([doi@eramet-sln.nc](mailto:doi@eramet-sln.nc) ; [poi@eramet-sln.nc](mailto:poi@eramet-sln.nc)).

Dans ce contexte, la procédure « Astreinte sur le site industriel de Doniambo : Moyens mis à disposition du cadre et du Directeur d'astreinte ». Elle précise en outre les modalités de vérification inhérentes.

La fonction de Directeur des Opérations Internes (DOI) incombe au directeur d'astreinte sur l'intégralité du domaine de la SLN (Doniambo et mines), notamment lorsque le Plan d'Organisation Interne est mis en œuvre. Cette fonction s'exprime entre autres par la mise en œuvre du Poste de Commandement Exploitant (PC Ex.), localisé au premier étage du bâtiment de la direction générale

La fonction de chef du Poste de Commandement Intervention (PCI) incombe, sur le terrain du site industriel de Doniambo, au cadre d'astreinte, notamment lorsque le Plan d'Organisation Interne est mis en œuvre.

En début d'astreinte, le personnel concerné récupère auprès de SAS, après inventaire, une valise d'astreinte fonctionnelle. Celle-ci comporte notamment un système GALA (Gestion de l'Alerte Locale Automatisée) permettant l'envoi automatiques de SMS sur des annuaires téléphoniques préenregistrés pour requérir l'engagement des EPI, des standardistes de la CIP, l'appel de renfort au PC Ex., des raccourci Internet vers les niveaux en temps réel des matières dangereuses (fioul, oxygène, azote...), des points chauds (fours en activité), de la ressource en eau d'extinction disponible et en émulseur...

### **PC Ex.**

Le PC Ex. est organisé selon un plan préétabli conformément au POI de la SLN. Il est armé par un responsable (DOI adjoint), un secrétariat, une cellule communication et une cellule « expert ». Le PC Ex. est aux ordres du DOI dont il constitue le bras armé. Le PC Ex. est armé à demeure et contient notamment :

- ✓ Un téléphone fixe dédié,
- ✓ Une liaison téléphonique directe avec le Centre Opérationnel du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (COG) (Mise en place de la cellule d'information du public (CIP) Numéro Vert 05 18 18),
- ✓ Un Emetteur Récepteur Fixe (ERF),
- ✓ Une radio VHF marine (Utilisation modem 4G),
- ✓ Une MCI, Main Courante Informatique, avec ordinateur hors réseau et télé dédiée,
- ✓ Une télévision,

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

- ✓ Un rétroprojecteur,
- ✓ Une SITAC grand format,
- ✓ Des tableaux de raisonnement tactique (SAS/F/0004).

#### **Cellule d'Information du Public (CIP) et Numéro Unique de Crise (NUC).**

Tout événement mettant en jeu la sécurité des personnes et les mesures prises pour leur protection génèrent fréquemment auprès des agents et du grand public un besoin d'informations auquel la SLN doit être en mesure de répondre. Ce besoin dépend de la nature et de l'ampleur de l'événement de sécurité civile en cause et peut, lorsqu'il n'est pas satisfait, gêner la gestion de crise. Il intervient dans un contexte où les informations circulent aisément et rapidement grâce au développement des technologies de communication (téléphonie mobile, messagerie électronique, Internet) qui élargissent l'éventail des vecteurs alternatifs de communication.

Le DOI, Directeur des Opérations Internes, doit intégrer la communication comme volet essentiel du dispositif de gestion de l'événement. Il dispose pour cela de moyens de communication multiples et variés (CIP, site internet, réseaux sociaux, points presse...). Dans l'urgence, leur efficacité dépend à la fois de la rapidité de leur mobilisation et de leur capacité à fournir les informations adaptées.

Lorsque survient un événement, le standard de la SLN peut être rapidement saturé par le flux des appels des populations et/ou des familles de salariés, inquiètes, obérant ainsi les capacités à traiter les appels prioritaires. En outre, au-delà de l'information générale portée par les médias et les autorités, le DOI doit veiller à la diffusion de réponses plus en adéquation avec les attentes du public directement concerné (sinistrés, impliqués, salariés, proches...). C'est l'objet de la Cellule d'Information du Public (CIP) composée de personnes volontaires de la SLN ; en outre, la CIP est une source importante de renseignements pour le DOI, car elle lui permet d'évaluer directement l'impact de ses décisions.

Ainsi, lorsque le Poste de Commandement Exploitant (PC Ex.) est mis en œuvre, sur ordre du DOI, le chargé de la communication de crise peut être amené à activer la CIP de la SLN pour veiller le Numéro Unique de Crise (05.18.18), en application de la procédure SAS/P/0015<sup>32</sup>.

#### **Ordre Complémentaire des Transmissions (OCT).**

Une architecture des transmissions radiophoniques et téléphoniques dédiée à la gestion de crise, comportant un fonctionnement en mode dégradé (téléphone satellitaire), a été mise en œuvre spécifiquement pour la SLN (Astreinte sur le site industriel de Doniambo : Moyens mis à disposition du cadre et du Directeur d'astreinte, annexe 3). L'OCT laisse libres d'usage les canaux habituels de la SLN, pour éviter d'impacter les autres services et maintenir la confidentialité des échanges radiophoniques. L'intervention est structurée par secteurs, l'OCT permettant des échanges horizontaux et non pas verticaux. Les indicatifs, les canaux et les Emetteurs Récepteurs Portatifs (ERP) sont figés. Un canal sécurité est veillé. L'OCT est mis en œuvre dès l'engagement des EPI (POI activé ou non activé, cadre d'astreinte présent ou pas) et/ou du cadre d'astreinte. Les échanges radiophoniques sont transcrits et conservés dans une Main Courante Informatique (MCI), par le cadre d'astreinte (ordinateur d'astreinte). Chaque acteur « intermédiaire » possède une liaison montante et une liaison descendante ; chaque acteur « final » possède une simple liaison montante ou descendante, selon les situations.

<sup>32</sup> La CIP, Cellule d'Information du Public, se situe en salle de réunion du second étage du bâtiment de la direction générale. Elle peut accueillir jusqu'à trois téléphones fixes qui permettent de veiller le NUC, Numéro Unique de Crise de la SLN (05.18.18).

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

### **Salle de débordement**

Le poste sûreté Doniambo comporte une salle de débordement, accessible au cadre d'astreinte et destinée à servir le cas échéant de PC sapeur-pompier ou de PCI, selon la situation de terrain. Cette salle contient à demeure une importante ressource documentaire (plans, état des matières dangereuses stockées...), des rations alimentaires, des lits pliants et des draps, des matériels inondations (bottes, vêtements de protection...), l'ensemble des Emetteurs Récepteurs Portatif, nécessaires à la mise en œuvre de l'Ordre Complémentaire des Transmissions, un lot complet de panneaux mobiles permettant d'orienter quiconque vers l'un des organes de gestion de crise de la SLN.

### **Terrain**

**La SLN dispose d'un lot incendie complet, d'une motopompe remorquable, d'un réseau maillé de prises d'eau incendie surpressé**, de deux EMA, Eléments Mobiles d'Alerte (véhicules équipés de sirènes lumineuses et sonores et de haut-parleurs), d'une sirène fixe d'alerte des populations, d'une valisette d'évacuation par bâtiment, de moyens d'extinction adaptés aux risques (extincteurs, RIA...) et de points de rassemblement dédiés et matérialisés. Les sapeurs-pompiers connaissent le site pour participer, régulièrement, à des exercices de terrain.

## **12 GESTION DU RETOUR D'EXPERIENCE**

En matière de sécurité au travail, le formulaire « Retour d'expérience Sécurité » fixe le cadre du retour d'expérience, en détaillant le récit des faits, leurs conséquences directes, les causes présumptives ainsi que les mesures préventives *ad hoc*.

En matière de risques majeurs, toute mise en œuvre du POI fait également l'objet d'un retour d'expérience formalisé, en application de la procédure (Dispositions à prendre en cas d'AT et d'Incident).

## **13 CONTROLE DU SGS, AUDITS ET REVUES DE DIRECTION**

Une revue documentaire est effectuée périodiquement par SQP et permet de contrôler et de mettre à jour si besoin l'ensemble de la base documentaire SLN, notamment les procédures, instructions et enregistrements divers élaborés dans le cadre du système de gestion de la sécurité.

En complément, chaque année, un audit complet du système de gestion de la sécurité est réalisé par la Direction Technique et PSS, afin d'évaluer les actions menées et de proposer de nouvelles priorités.

Enfin, pour s'assurer que le système est constamment approprié et apte à satisfaire aux exigences, il est intégré à la revue de direction annuelle afin notamment de connaître son état :

- ✓ Bilan du retour d'expériences de l'année écoulée,
- ✓ Avancement dans la réalisation des objectifs,
- ✓ Efficacité des procédures et méthodes mises en œuvre,
- ✓ Progrès réalisés depuis la dernière revue,
- ✓ Difficultés éventuelles rencontrées,
- ✓ Points « critiques »,
- ✓ Coûts.

En regard de cet état des lieux, la direction doit pouvoir corriger éventuellement les dérives ou

<b>PROCEDURE GENERALE</b>	<b>SAS/P/0027</b>	<b>A</b>
<b>SITE INDUSTRIEL SLN DE DONIAMBO</b> <b>SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE (SGS)</b>		

redéfinir les priorités et moyens, si nécessaire. Les personnes qui participent à la revue de direction sont les membres du CODIR et l'équipe PSS. Un compte-rendu de revue de direction est établi.